

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **8 mars 2021**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Samuel Nadeau
Siège #3 - Samuel Boudreault
Siège #4 - Simon Therrien
Siège #5 - France Germain
Siège #6 - Keven Demers

Est/sont absents à cette séance : Mme Nicole Noonan Viel

Formant quorum sous l'ordre de Simon Therrien, conseiller
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Breton, pro-maire, demande à Monsieur Simon Therrien, conseiller, de présider la séance de ce soir. Monsieur Therrien accepte.

Monsieur Simon Therrien, conseiller, souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2675-03-2021

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SÉANCE DU MOIS DE MARS 2021
LIEU : SALLE MUNICIPALE**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 8 février 2021

3.2 - Séance extraordinaire du 11 février 2021

3.3 - Séance extraordinaire du 15 février 2021

3.4 - Séance extraordinaire au 1 mars 2021

4 - CONSEIL MUNICIPAL

4.1 - Démission de Madame Nicole Viel Noonan, à titre de maire

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 171 700\$ qui sera réalisé le 15 mars 2021

5.2 - Adhésion annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec

5.3 - Autorisation des dépenses incompressibles pour 2021

5.4 - Gestion des ressources humaines et relation - Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités

- 5.5 - Soumissions pour l'émission de billets
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Réglementation 373-2021 / Tarification service incendie
 - 6.2 - Autorisation d'achat de la caméra thermique
 - 6.3 - Autorisation de paiement de cellulaire aux pompiers
 - 6.4 - Adoption du rapport d'activité annuel 2020 du service de sécurité incendie de St-Patrice
 - 6.5 - Autorisation de renouvellement des immatriculations des véhicules de la municipalité
- 7 - VOIRIE MUNICIPALE
- 8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU
- 9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- 10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
- 13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE
 - 13.1 - Autorisation d'achat de caméra au local patinoire
- 14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 - 14.1 - Approbation des prévisions budgétaires de la Régie inter-municipale de gestion des matières résiduelles de la Beaurivage 2021
 - 14.2 - Approbation des prévisions budgétaires de la Régie inter-municipale de gestion des matières organiques 2021
- 15 - BIBLIOTHÈQUE
 - 15.1 - Autorisation paiement réseau biblio
- 16 - OMH DE BEAURIVAGE
- 17 - DIVERS
 - 17.1 - Retrait de signataire au compte
 - 17.2 - Garderie Capteur de rêves
- 18 - ADOPTION DES COMPTES
 - 18.1 - Comptes à payer pour le mois de février 2021
- 19 - CORRESPONDANCES
- 20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 20.1 - Rapport d'activité service des incendies
- 21 - MRC DE LOTBINIÈRE
- 22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 24 - POINTS D'INFORMATION

Il est proposé par le conseiller Keven Demers, appuyé par Samuel Nadeau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2021 soit accepté avec les modifications suivantes :

Ajouter au point 4.01 : Démission

Point Divers: Lettre de retrait de signataire au compte de Madame Johanne Nadeau, dga.

Point Divers: Garderie Capteur de rêves

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 8 février 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par France Germain et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2677-03-2021

3.2 - Séance extraordinaire du 11 février 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Samuel Boudreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2678-03-2021

3.3 - Séance extraordinaire du 15 février 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par France Germain, appuyé par Samuel Boudreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2679-03-2021

3.4 - Séance extraordinaire au 1 mars 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par Samuel Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1 mars 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - CONSEIL MUNICIPAL

2680-03-2021

4.1 - Démission de Madame Nicole Viel Noonan, à titre de maire

Madame Annie Gagnon, directrice générale fait la lecture de la lettre de démission remise lundi matin le 8 mars 2021, par Madame Nicole Viel Noonan à titre de maire de la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage.

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2681-03-2021

5.1 - Concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 171 700\$ qui sera réalisé le 15 mars 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage souhaite emprunter par billets pour un montant total de 171 700 \$ qui sera réalisé le 15 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
151-2002	171 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par France Germain, appuyé par Samuel Boudreault et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	33 400 \$	
2023.	33 900 \$	
2024.	34 300 \$	
2025.	34 800 \$	
2026.	35 300 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	

2682-03-2021

5.2 - Adhésion annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Samuel Nadeau et résolu.

DE renouveler l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

Le renouvellement au montant de 495\$ plus taxes et payable immédiatement et prévu au budget 2021.

De plus, renouveler l'assurance responsabilité au montant de 395\$, prévu au budget 2021.

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 213 000 494 - Gestion administrative et financière, Association et abonnements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2683-03-2021

5.3 - Autorisation des dépenses incompressibles pour 2021

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dépenses incompressibles pour l'année 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2684-03-2021

5.4 - Gestion des ressources humaines et relation - Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités

IL est proposé par Samuel Nadeau et secondé par France Germain, de reporter ce point à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2685-03-2021

5.5 - Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	8 mars 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 mars 2021
Montant :	171 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 mars 2021, au montant de 171 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE

33 400 \$ 1,78000 % 2022

33 900 \$ 1,78000 % 2023

34 300 \$ 1,78000 % 2024

34 800 \$ 1,78000 % 2025

35 300 \$ 1,78000 % 2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,78000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

33 400 \$ 0,75000 % 2022

33 900 \$ 0,85000 % 2023

34 300 \$ 1,10000 % 2024

34 800 \$ 1,50000 % 2025

35 300 \$ 1,75000 % 2026

Prix : 98,19800 Coût réel : 1,98865 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE est la plus avantageuse;

Il est proposé par France Germain, appuyé par Keven Demers et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2021 au montant de 171 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 151-2002. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2686-03-2021

6.1 - Réglementation 373-2021 / Tarification service incendie

Attendu que la municipalité a mis sur pied un service de sécurité et de prévention des incendies;

Attendu qu'en vertu des articles 244.1 et suivants de la loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), la Municipalité peut prévoir que certains de ses services soient financés au moyen d'un mode de tarification;

Attendu que Le service de sécurité et de prévention des incendies de la municipalité doit se déplacer plusieurs fois l'an afin :

- de prévenir ou combattre l'incendie de véhicules automobiles, récréatifs ou de roulottes appartenant à des personnes qui n'habitent pas le territoire de la municipalité et qui ne contribuent pas autrement au financement de ce service
- d'agir lors de situations nécessitant le déploiement de mesures garantissant la sécurité routière d'un secteur ciblé à la suite d'une intervention du service de sécurité et de prévention des incendies impliquant des personnes qui n'habitent pas sur le territoire de la municipalité et qui ne contribuent pas autrement au financement de ce service;
- d'agir lors d'intervention non liée à une situation où était imminent un danger pour la vie ou la santé de personnes ou d'animaux ou pour l'intégrité ou la jouissance légitime de biens ou toute intervention résultant d'une demande non formulée à la première occasion, une fois un danger passé ou un événement terminé, en vue des constatations et des réactions appropriées, un tarif sera imposé et exigé de la personne bénéficiant de cette intervention qui n'habitent pas sur le territoire de la municipalité et qui ne contribuent pas autrement au financement de ce service

Attendu que de ce fait la municipalité encourt annuellement des débours;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'imposer une tarification pour ces services;

Attendu que ce règlement abroge les règlements antérieurs.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Simon Therrien à la séance extraordinaire du conseil du 1^{er} mars 2021.

Attendu qu'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Attendu que le projet de règlement a été adopté par Samuel Boudreault et appuyé par Richard Breton à la séance extraordinaire du 1er mars 2021

Par conséquent, que le règlement 373-2021 / Tarification du service incendie soit adopté sur proposition de Richard Breton, appuyé par Samuel Nadeau et résolu à l'unanimité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2687-03-2021

6.2 - Autorisation d'achat de la caméra thermique

ATTENDU QUE le service incendie devait se procurer une caméra thermique pour la détection de chaleur en cas de prévention

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu

D'AUTORISER l'achat de la caméra thermique à Aréo-feu au montant de 7 995.00\$ plus taxes tel que prévu au budget 2021

ET de puiser cette dépense au poste 222 000 649 - Pièces et accessoires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2688-03-2021

6.3 - Autorisation de paiement de cellulaire aux pompiers

ATTENDU QUE les pompiers utilisent leur cellulaire personnel pour répondre aux besoins du services des incendies;

ATTENDU QU'il est primordial de communiquer avec les pompiers lors d'urgence;

Il est proposé par Samuel Boudreault, appuyé par Keven Demers et résolu

DE VERSER la somme de 100.00\$ par pompier et ce une fois par année, sur présentation de facture;

QUE cette dépense soit puisée à même le poste budgétaire 222 000 332 - Service incendie- cellulaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2689-03-2021

6.4 - Adoption du rapport d'activité annuel 2020 du service de sécurité incendie de St-Patrice

ATTENDU la réception du rapport annuel 2020 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté du 22 février 2021;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

Il est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Samuel Boudreault et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte ledit rapport d'activité annuel 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2690-03-2021

6.5 - Autorisation de renouvellement des immatriculations des véhicules de la municipalité

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par France Germain et résolu

D'AUTORISER le paiement de 5 153.74\$ à la Société de l'assurance automobile du

Québec pour défrayer les immatriculations de quatre véhicules du Service des incendies et de deux camions des travaux publics;

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 222 000 965 - Immatriculation service incendie et 232 000 965 - Immatriculation voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - VOIRIE MUNICIPALE

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

2691-03-2021

13.1 - Autorisation d'achat de caméra au local patinoire

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir la sécurité maximale aux citoyens de la municipalité

ATTENDU QU'elle désire faire l'installation de caméra, une à l'intérieur du local de la patinoire et deux à l'extérieur

IL est proposé par Keven Demers, appuyé par Samuel Boudreault et résolu

D'AUTORISER l'achat des caméras antis vandales et d'en faire l'installation.

DE PUISER cette dépense de 1900\$ plus taxes au poste budgétaire - Immobilisation local patinoire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2692-03-2021

14.1 - Approbation des prévisions budgétaires de la Régie inter-municipale de gestion des matières résiduelles de la Beaurivage 2021

Il est proposé par Samuel Boudreault, appuyé par France Germain et résolu

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2021 telles que présentées

Revenus : 561 292 \$

Dépenses : 561 292 \$

Quotes part à payer par la municipalité pour l'année 2021 : 46 766.80\$

La quote-part de la Municipalité sera payable en 2021 et est prévue au budget 2021 en quatre versements de 11 691.70\$

Mars 2021 : 11 691.70\$, Juin: 11 691.70\$, Septembre: 11 691.70\$, Décembre : 11 691.70\$

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 42000 499 et 02 42000 500 et 02 42000 642.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2693-03-2021

14.2 - Approbation des prévisions budgétaires de la Régie inter-municipale de gestion des matières organiques 2021

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2021 telles que présentées

Revenus : 103 110\$

Dépenses : 103 110\$

Quotes part à payer par la municipalité pour l'année 2021 : 7 980.00\$

La quote-part de la Municipalité sera payable en 2021 et est prévue au budget 2021 en quatre versements de 1 995.00\$

Mars 2021 : 1 995.00\$, Juin: 1 995.00\$, Septembre: 1 995.00\$, Décembre : 1 995.00\$

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire matière organique, bac brun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 - BIBLIOTHÈQUE

2694-03-2021

15.1 - Autorisation paiement réseau biblio

ATTENDU QUE la municipalité utilise le service informatique du réseau Biblio;

ATTENDU QUE ce soutien au fonctionnement est pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021;

IL est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par France Germain et résolu unanimement

D'AUTORISER la dépense de 4 704.00\$ plus les taxes et de puiser à même le poste budgétaire 270 230 494 - Centre de prêt BCP

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16 - OMH DE BEAURIVAGE

17 - DIVERS

2695-03-2021

17.1 - Retrait de signataire au compte

Il est proposé par Samuel Boudreault, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER Annie Gagnon, directrice générale, à retirer comme signature Madame Johanne Nadeau de tous les documents relatifs à la municipalité ainsi qu'à l'œuvre du terrain de jeux.

QUE ce retrait de signataire soit effectif dès le 16 mars 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 - Garderie Capteur de rêves

Monsieur Simon Therrien relance la discussion pour le projet Capteur de rêves.

Il y a unanimité sur la réalisation du projet de la garderie Capteur de rêves

Madame France Germain suggère de travailler sur le dossier dès que possible en réunion de travail.

18 - ADOPTION DES COMPTES

2696-03-2021

18.1 - Comptes à payer pour le mois de février 2021

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par France Germain et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de février 2021 soient

acceptés et que le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 133 724.87 \$

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

20.1 - Rapport d'activité service des incendies

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

2697-03-2021

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 8 mars 2021 est fermée à 20h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Richard Breton, pro-maire

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de février 2021.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière